

« **VIDE-GRENIERS** » **DU 30/09/2018** Pour tout renseignement contacter : Mme Guyon au 0494780733  
ou 0649867178

### BULLETIN DE RESERVATION

Accompagné de : 1) copie recto-verso d'une pièce d'identité , 2) un justificatif de domicile, 3) le règlement signé, 4) participation par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes ou en espèces. **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

PARTICIPATIONS : Habitant de Pourcieux : 8 Euros le stand de trois mètres linéaires.(3,00 euro le ml supplémentaire)  
Exemple : pour 1 stand de 4ml, le montant à payer est de 8 + 3 = 11€ - pour 1 stand de 5ml 8+3+3 =14€ - pour 1 stand de 6ml 8x8=16€...  
Autres: 12 Euros le stand de trois mètres linéaires.(4 euros le mètre supplémentaire)

Nom Prénoms : \_\_\_\_\_ agissant en qualité de professionnel\* - particulier\*

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Souhaite \_\_\_\_\_ mètres linéaires dans la mesure des places disponibles

Ci joint un chèque bancaire ou postal à l'ordre du « comité des fêtes » d'un montant de \_\_\_\_\_ Euros

- *Rayer la mention inutile.*  Emplacement souhaité :

### REGLEMENT

Cette manifestation relève de la réglementation relative aux ventes de déballage en vigueur. L'objectif de cette manifestation est de permettre à chacun de vendre tout ce qui « s'entasse » dans les greniers, caves, garages... (vaisselle, cartes postales, livres et outils jusqu'aux vêtements, meubles et autres). La manifestation se déroulera, le dimanche 1er octobre à partir de **9 heures 00**. Les exposants, vendeurs seront installés durant toute la journée sur la Place du village et certaines rues notamment : Rue de l'Eglise, Rue de l'Ecole....

**Les résidents de la commune sont prioritaires. Tout revendeur d'articles neufs sera refusé.**

#### MODALITES D'INSCRIPTION :

A faire parvenir auprès de Mme Guyon, 36 Chemin des Amandiers 83470 POURCIEUX Tél : **04 94 78 07 33** ou **06 49 86 71 78** **avant le 25/09/2018**

#### .PARTICULIERS :

Bulletin de réservation accompagné de la copie recto verso d'une pièce d'identité, un justificatif de domicile, le règlement signé et la participation par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Pourcieux ou en espèces. Un récépissé vous sera remis.

#### PROFESSIONNELS :

Bulletin de réservation accompagné d'un extrait original du registre du commerce et des sociétés (K ou KBIS) datant de moins de 3 mois, la déclaration (copie de la déclaration annuelle à la caisse nationale de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales), le règlement signé et la participation par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Pourcieux ou en espèces. Un récépissé vous sera remis.

#### PARTICIPATIONS :

Habitants de Pourcieux : 8 Euros l'emplacement de trois mètres linéaires.(3 euros le mètre supplémentaire)

Enfants avec leurs « joujoux » dont les parents ont un stand, 1 mètre linéaire offert.

Autres: 12 Euros l'emplacement de trois mètres linéaires.(4 euros le mètre supplémentaire)

L'encaissement de la participation sera effectué dès réception.

#### INSTALLATION DES STANDS :

**Il est interdit aux vendeurs de s'installer sans avoir obtenu l'autorisation des organisateurs.**

- Les participants doivent se présenter le dimanche matin à 6h30 sur la Place du Village.
- Les organisateurs leur indiqueront l'emplacement qui leur sera attribué (suivant l'ordre de réception des inscriptions).
- Les emplacements non occupés à 9h00, même réglés seront attribués aux personnes en attente.
- Aucun véhicule ne sera admis après installation, des parkings sont prévus et fléchés :

#### CLÔTURE DE LA MANIFESTATION :

A partir de 17h00 les participants devront rendre **l'emplacement propre**.

La liste des participants et leur identité seront envoyées conformément à la loi, à la Préfecture dans les six jours suivant la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation du fait des organisateurs et d'impossibilité de report, le remboursement de la participation sera effectué déduit de la somme de 3,00€ pour frais administratifs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Date et signature précédée de la mention «Lu et approuvé»